



Keleier Hanvec

Keleier Hanvec

Bimestriel de la commune de Hanvec

Mai - juin 2026 n° 359



DOSSIER :
Présentation de la nouvelle équipe municipale
Mandat 2026– 2032

> Edito du maire



Chères Hanvécoises, chers Hanvécois,

Un nouveau mandat municipal débute avec une équipe d'élus plurielle associant des profils expérimentés et novices dans la sphère de notre collectivité territoriale.

Dans cette phase d'installation des instances, chaque élu a pu s'inscrire, en fonction de ses souhaits et de ses compétences, dans les commissions

municipales. Ces dernières sont importantes car elles instruisent les dossiers des projets communaux.

Vous trouverez dans la présente édition la présentation du nouveau Conseil municipal de Hanvec et sachez que vos élus sont au travail !

Les dossiers 2026 sont nombreux : réserve foncière communale, domaine de Kerliver, local commercial, voirie communale, urbanisme, ...

Avec les élus du Conseil, je demeure à votre écoute permanente.

Bonne lecture,

Yves CYRILLE

SOMMAIRE



■ Edito	2
■ Dossier.....	3
■ Vie municipale et intercommunale.....	8
■ Portrait	10
■ Vie associative.....	11
■ Brèves.....	13
■ Hanvec et vous.....	14
■ Le pense-bête	16

Le **Keleier** est édité par la commune de Hanvec
3, Place du Marché - 29 460 HANVEC
TÉL : 02 98 21 93 43.

Diffusion : des exemplaires sont disponibles dans les commerces et les espaces municipaux hanvécois (mairie, médiathèque)

Directeur de la publication : Yves CYRILLE

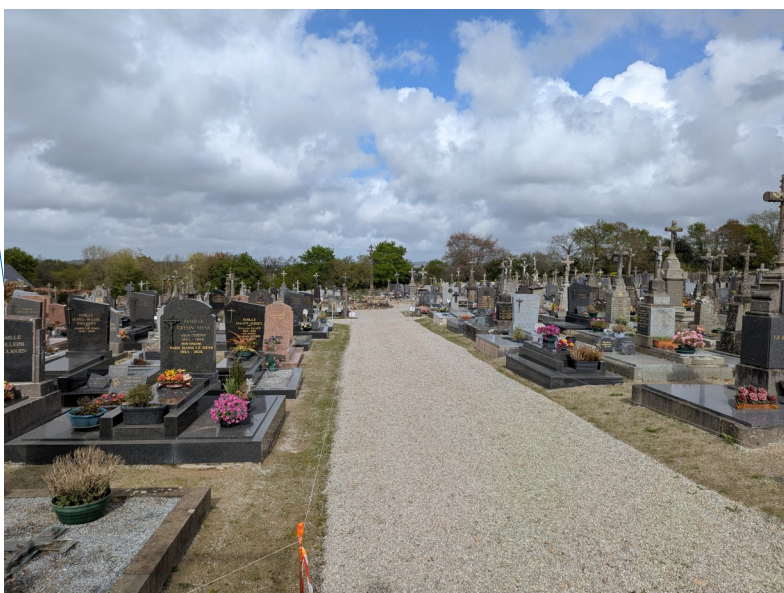
Rédaction, mise en page, maquette :

Morgane FIANT (communication@hanvec.bzh), Anaële GRANDJEAN (stagiaire)

Impression : Imprimerie Cloître - Saint-Thonan

Crédits photos : Service communication, commune de Hanvec, élus, associations, PIXABAY, Alice NIVELET (p.9- atelier kanji)

Tirage : 800 exemplaires.



La végétalisation du cimetière suit son cours : encore une fois, merci de continuer à faire attention à ces petites pousses de verdure !

Pour le prochain Keleier,
les annonces et articles sont à déposer
avant le 15 juin
Aucune annonce ou article
ne sera pris en compte
après cette date.
Courriel : communication@hanvec.bzh
ou tél : 02 98 21 93 43.

> DOSSIER : Le maire et le conseil municipal

> Le rôle du maire :

Il est d'abord agent exécutif de la commune :

Le maire est élu par les conseillers municipaux, pour une durée de six ans.



Il est sous le contrôle du conseil municipal, il est ainsi obligé d'appliquer ses décisions. Il doit notamment :

- ordonner les dépenses
- préparer et proposer le budget
- gérer le patrimoine communal
- passer les marchés publics (comme dernièrement avec la rénovation de l'école publique)

Certaines compétences du conseil municipal peuvent être déléguées au maire, il peut s'agir d'effectuer des emprunts ou encore d'affecter des propriétés communales (comme prochainement avec la construction d'un hameau dans la zone du Rest).

Le maire est aussi le représentant de l'Etat :

- Il est d'abord **sous l'autorité du préfet**, pour qui il doit publier des arrêtés et des règlements, mais aussi organiser les élections dans la commune.

- Il est aussi **sous l'autorité du procureur de la République**, cela lui confère ainsi la charge d'officier d'Etat civil (il peut par exemple recevoir et conserver les actes de naissance, de décès, de mariage...) et de police.

Il possède les pouvoirs de police administrative générale :

Cela signifie qu'il est dans l'obligation **d'assurer la sécurité et le bon ordre dans la commune**.

Il est en charge de :

La sécurité publique :

Il prévient les accidents, protège les personnes et les biens, à l'aide d'arrêtés.

Par exemple, il peut mobiliser la police municipale lors d'événements.

La tranquillité publique :

Il réglemente notamment la circulation dans certaines zones.

Par exemple, la vitesse limitée à 30km/h dans le bourg

La salubrité publique :

Il gère la propreté des espaces publics ou encore la gestion des déchets.

Par exemple, à Hanvec, il faut notamment s'occuper des déjections de chiens

Le maire possède des compétences qui lui sont propres :

Il doit gérer **l'urbanisme local**. Il s'occupe donc des projets d'aménagement du territoire et de l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie.

Il est **responsable de la voirie communale**, c'est-à-dire les voies du domaine routier communal (à Hanvec, on retrouve 100 km de voiries communales). Afin de permettre aux habitants de circuler en toute sécurité, la mairie doit donc entretenir les voies publiques (nettoyage, entretien des trottoirs ou encore curage des fossés) .



Il est **chargé des écoles maternelles et élémentaires**, notamment en gérant l'entretien des locaux, la restauration scolaire ou encore les activités périscolaires.

De plus, il **dirige les équipements et services de proximité** tels que la médiathèque ou les espaces verts.

Le maire ne décide pas seulement à l'échelle de la commune mais c'est aussi **un acteur central dans la communauté d'agglomération** :

Ainsi, pour Hanvec il s'agit de la communauté d'agglomération du pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD), qui est constituée de 22 communes et plus de 50 000 habitants.

Ces communes élaborent un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Au sein de la communauté d'agglomération, le maire doit ainsi représenter sa commune et participer aux décisions collectives, notamment en ce qui concerne :

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique
- l'assainissement des eaux usées

> Le rôle des adjoints :

Les adjoints sont **élus par le conseil municipal**, par scrutin secret et à la majorité absolue.

Le nombre d'adjoints est déterminé par le conseil municipal. Cependant, ce nombre ne doit pas dépasser les 30% de l'effectif légal de ce dernier.

Le maire a la possibilité de déléguer à un ou plusieurs de ses adjoints une partie de ses fonctions. Les adjoints doivent donc parfois gérer des fonctions dans des secteurs spécifiques : urbanisme, finances, vie associative ou encore la sécurité.

Pour déléguer ses fonctions, le maire doit obligatoirement le faire par un arrêté :



Il s'agit d'un acte administratif pris par le maire afin de formaliser une décision. Il permet ainsi de préciser des mesures d'application à l'échelle locale.

Il est composé :

- de **visas** : qui évoquent les textes de lois qui fondent l'arrêté
- d'un **dispositif** : qui explique ce que contient l'acte et ses conséquences juridiques.

L'arrêté peut être **réglementaire**. C'est-à-dire qu'il va mettre en place une règle générale (comme une interdiction de stationner par exemple).

Il peut aussi être un acte **individuel**. Il va donc concéder un avantage à son bénéficiaire. Par exemple, il permet d'autoriser l'organisation d'une manifestation, dans la commune, par une organisation.

> Le rôle des élus :

Les élus représentent les habitants de la commune, ils composent le conseil municipal. Ce dernier est donc constitué du **maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux**.

Lors de leur première réunion, les conseillers municipaux doivent élire le maire et les adjoints. L'élection se fait en 3 tours : si la majorité absolue n'est pas atteinte au bout des deux tours alors le candidat qui atteint la majorité relative au troisième tour est élu.

A Hanvec, ville de plus de 2000 habitants, il est nécessaire d'avoir 19 conseillers municipaux (y compris le maire et les adjoints aux maires).



Le conseil municipal a l'obligation de tenir des réunions au moins 4 fois par an. Lors de ces réunions, les conseillers municipaux délibèrent au sujet des affaires de la commune et procèdent à des votes tel que le vote du budget. Le maire met ensuite en oeuvre les décisions du conseil municipal.

Pour exercer ses compétences, il est nécessaire qu'il adopte des délibérations.

Il s'agit d'un acte par lequel l'assemblée délibérante va voter les mesures sur les questions d'intérêt local.

Le conseil municipal doit :

- émettre des vœux sur des sujets locaux
- voter le budget
- créer des services publics municipaux
- gérer le plan local d'urbanisme (PLU)
- élire les membres du conseil d'administration du centre communal d'action social (CCAS)

Le **PLU** est un document élaboré afin d'effectuer un projet local d'aménagement et d'urbanisme et de fixer en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il est essentiel que le PLU mette en place un **aménagement de l'espace respectueux du développement durable**. C'est-à-dire qu'il doit prendre en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, mais aussi les dimensions sociales, économiques et environnementales.



Le **CCAS** est un service de proximité de la mairie, chargé de mettre en oeuvre la politique sociale de la commune.

Il propose :

- des **aides financières** : comme des secours d'urgence ou de l'aide en nature
- des **services à domicile**
- des **dispositifs d'isolement pour le logement**

Le conseil d'administration du CCAS est **présidé par le maire**. Il est composé de membres élus par le conseil municipal et membres nommés par le maire (n'appartenant pas au conseil municipal).

ÉLUS - MANDAT 2026-2032



Yves CYRILLE

Maire

Personnel communal, urbanisme, voirie, environnement, Conseiller communautaire, Délégué titulaire au SDEF, Président du CCAS



Isabelle TANNE

1ère adjointe

Affaires sociales, action économique, affaires électorales, personnel communal et gestion du cimetière, Déléguée titulaire à l'EHPAD de Daoulas, Vice-présidente du CCAS et Référente C.N.A.S.



Alain LE BORGNE

2è adjoint

Bâtiments et équipements communaux



Fabienne GRANDJEAN

3è adjointe

Finances, communication et culture
Déléguée suppléante à l'EHPAD du pays de Daoulas et membre du CCAS



Marie-Françoise MARHIC

Conseillère Municipale déléguée

Associations sportives, jeunesse et patrimoine



Corinne CHARDOT

Conseillère Municipale déléguée

Vie scolaire et périscolaire
Membre du CCAS



Majdouline VEY

Conseillère Municipale déléguée

Associations culturelles, associations de loisirs et marché communal



Daniel CROGUENNEC

Conseiller Municipal

Délégué suppléant au conseil intérieur du CFPPA de Kerliver, membre du CCAS



Jérôme DUBRAY

Conseiller Municipal

Délégué titulaire au conseil intérieur du CFPPA de Kerliver et correspondant sécurité routière



Anne-Françoise BIZIEN

Conseillère Municipale



Stéphane DE LUCA

Conseiller Municipal



François VANDERMARLIÈRE

Conseiller Municipal



Cécilia CRAPOULET

Conseillère Municipale

Déléguée suppléante au syndicat mixte du PNRA



Christophe PRIMOT

Conseiller Municipal

Délégué titulaire au S.D.E.F.



Sébastien THUEUX

Conseiller Municipal
Délégué suppléant au S.D.E.F. et
correspondant défense



Mélanie THOMIN

Conseillère Municipale
Conseillère Communautaire



Damien ILY

Conseiller Municipal
Délégué suppléant au S.D.E.F.



Hubert MADEC

Conseiller Municipal
Délégué titulaire au syndicat mixte du PNRA



Betty CROGUENOC

Conseillère Municipale
Membre du CCAS

S.D.E.F. = Syndicat Départemental d'énergie et équipement du Finistère
C.N.A.S = Comité National d'Action Social
C.C.A.S. = Centre Communal d'Action Sociale
PNRA = Parc Naturel Régional d'Armorique

> Le mot d'Yves CYRILLE lors du 1^{er} Conseil municipal du 21 mars

« Cher(e)s élu(e)s, cher(e)s ami(e)s,

Nous voici réunis pour cette première séance du conseil municipal de Hanvec et nous sommes, toutes et tous, installés dans nos fonctions pour ce nouveau mandat 2026-2032.

Vous venez de m'élire à la fonction de maire de Hanvec et je vous remercie très sincèrement pour votre confiance. Toutes et tous autour de cette table, recevez mes compliments pour votre engagement : une véritable traduction de votre démarche républicaine pour le fonctionnement de notre démocratie. N'oubliez pas que la commune constitue le premier maillon fondamental de nos institutions. C'est le terreau fertile et nourricier de notre nation. Durant les 6 prochaines années, nous allons travailler ensemble pour notre commune et pour les hanvécoises et les hanvécois. Je veillerai à ce que nos actions soient menées en parfaite conformité avec un impératif : celui de l'intérêt général pour notre collectivité.

Au nom des membres de la liste « *De la montagne à la mer, toujours avec vous* », je remercie vivement et chaleureusement les hanvécoises et les hanvécois qui nous ont apporté leurs suffrages. J'adresse mes respects républicains à toutes les électrices et tous les électeurs qui ont participé à ce moment de démocratie locale ainsi qu'à celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer le 15 mars dernier.

Je vous le dis simplement : j'aime ma commune !

A cet instant, je pense aux générations antérieures qui ont passé leur vie à façonner ce vaste et beau territoire hanvécois que nous allons administrer. Notre commune a une histoire. Son image identitaire est marquée par la culture bretonne et par un patrimoine d'une richesse insoupçonnée. Et bien, cher(e)s collègues, n'oubliez pas ces racines et ce riche passé. « Respirez » votre commune pour nourrir positivement vos propositions dans la conduite de nos projets ! Je tiens également à vous faire part de mes pensées respectueuses et reconnaissantes pour celles et ceux qui m'ont précédé dans la fonction de maire de Hanvec. Comme eux, je serai le maire de toutes les hanvécoises et de tous les hanvécois.

Chers collègues, dès demain, vous entrez en pleine action au service de la commune et ce, dans un contexte difficile. Notre planète est en « surchauffe » : dérèglement climatique, crise énergétique, incertitudes économiques, crises politiques et conflits mondiaux. La situation est difficile pour tout le monde. Pour autant, le programme électoral que nous avons présenté sera tenu : mise en œuvre des projets du mandat et suivi rigoureux de l'entretien des équipements communaux. Réactivité, anticipation, adaptation s'imposent à nous pour une gestion communale efficiente.

Chaque mandat municipal est différent car les contextes et les équipes sont différents. Je remercie les élus du mandat précédent et les services municipaux pour leur sérénité et leur efficacité. Je me permets une mention particulière à l'attention des membres du précédent bureau municipal pour leur dévouement sans faille au bien public.

Pour les nouveaux élus, l'ordre du jour du prochain conseil municipal vous permettra des prises de repères quant à son fonctionnement et notamment avec la mise en place des commissions municipales. La politique communautaire est également essentielle pour le développement harmonieux de notre commune. La nouvelle mandature communautaire va débiter par l'écriture du projet de territoire pour les 6 années à venir et vous y serez pleinement associés.

A toutes et tous, à la population hanvécoise, je formule en priorité mes vœux de bonne santé et je vous assure que je serai un maire de terrain pour ces prochaines années ! Vive Hanvec ! »

> VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

> Le Budget communal 2026

Le compte Financier Unique 2025 (CFU) et le budget primitif 2026 ont tous deux été votés à l'unanimité du conseil municipal le 6 mars 2026.

Le Compte Financier Unique 2025

- Il dégage un excédent de fonctionnement de 539 777,24 €.
- Le CFU dégage un résultat d'investissement pour l'année de - 21 023,77 € et de 63 458,27 € avec les excédents des années passées.
- Le résultat total de 603 235, 51 € (539 777,24 + 63 458,27) nous permettra d'autofinancer les projets à venir.

Ainsi, la combinaison de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la dynamique des bases fiscales a permis, sans augmenter les taux communaux, de dégager un excédent de fonctionnement élevé (539 777,24 €) et de le virer entièrement en investissement. (Voté à l'unanimité le 6 mars)

Le budget primitif 2025

- Il a été voté en équilibre à 1 825 485 € en fonctionnement et en sur-équilibre en investissement (1 103 983,59 € en dépenses et 1 425 856,91 € en recettes).

Dépenses d'investissement prévues en 2025		Recettes d'investissement prévues en 2025	
École publique	137 366,59	Virement de la section de fonctionnement	272 737,25
Grosse réparation voirie	200 000	Subventions d'investissement	369 884,16
Local Place Fagot	130 000	Dotations, fonds divers et réserves	160 000
Terrain des sports	35 000	Excédent de fonctionnement 2025	539 777,24
Extension réserve foncière communale	100 000		
Emprunt	246 512		
Subventions d'équipement	90 000	Opérations d'ordre	20 000
Immobilisations corporelles	152 300		
Participations	2 805	Total	1 362 398, 64
Opération d'ordre	10 000	Excédent d'investissement 2025	63 458,27
Total	1 103 983,59 €	Total	1 425 856, 91 €

Dettes au 1^{er} janvier 2026 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes (en euros)	1 424 922	2 772 936	3 624 129	3 346 339	3 070 032	2 567 574
Capacité de désendettement (en années)	3	5,47	6,72	6,58	4,91	4,63

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé **capacité de désendettement**. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? L'excédent de fonctionnement de 539 777,24 € dégagé en 2025 a permis d'améliorer la capacité de désendettement de la commune et ainsi de poursuivre les projets d'investissement.

La dette de la commune diminue car aucun emprunt n'a été contracté depuis 2022. Les emprunts de 1 500 000 € et de 1 100 000 € réalisés en 2020 et 2021 à des taux d'intérêt bas (0,48 % et 0,72 %) ont permis de mener une politique d'investissement dynamique.

> Détériorations site de la Madeleine

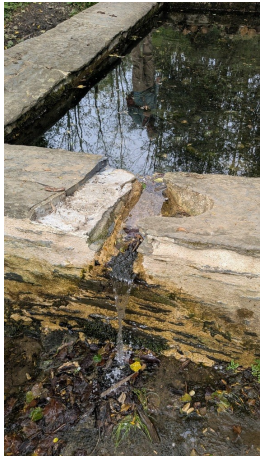
En 2024, ce site a été confié aux enfants de CM de l'école Per-Jakez-Helias pour en faire une Aire Terrestre Educative (cf Keleier n° 350). Nous y avons malheureusement constaté des dégradations dernièrement.

Vendredi 10 avril, les élèves de CM1-CM2 de l'école publique ont découvert que leur Aire Terrestre Educative (ATE), qui se situe sur le site de La Madeleine, avait été utilisée de façon inappropriée.

Nous souhaitons rappeler à toutes et à tous que l'aire terrestre éducative (ATE) de l'école publique est un espace essentiel d'apprentissage et de découverte pour les enfants. Même s'il se trouve dans un lieu public, il est entretenu et investi par les élèves, qui y observent la nature.

L'ATE est un projet collectif pour les enfants, il est important de respecter cet espace et de ne pas y effectuer d'actions qui pourraient nuire à son équilibre. Il est essentiel de préserver cet espace éducatif, tant pour la sécurité des enfants que pour la protection de notre environnement.

Nous comptons sur chacune et chacun de vous pour veiller à ce que ce type de comportement ne se reproduise pas. Merci de votre engagement à protéger ce lieu et à soutenir nos jeunes dans leurs projets.



> MÉDIATHÈQUE

> Comme un air de Japon à la médiathèque

Notre concours de haikus du printemps est terminé. Merci à tous ceux qui y ont participé et qui ont respecté la forme particulière du haïku (3 vers de 17 syllabes au total, réparti en 5 syllabes au premier vers, 7 au second et 5 syllabes au dernier) et la thématique « Terre et Mer ».

Voici donc nos deux grandes gagnantes : Sidonie DOSSAT en catégorie enfant et Ghislaine DOLOU en catégorie adulte . Félicitations à elles, un bon d'achat d'une valeur de 20 € à dépenser à la librairie Les Holobiontes du Faou leur a été remis. Et voici leurs haikus :



Toi source de vie,
Eau claire aux éclats de nuit
Nous t'appelons mer.



Dans la bruyère
deux papillons très très fiers
observent la mer.



Sans oublier notre atelier de fabrication d'un marque page en calligraphie japonaise du 15 avril dernier animé par Françoise JACOB qui a rencontré un beau succès.

Portrait de Marjorie BERGONZO - Ty Gwechall, la chaumière du bien-être

1 / Depuis combien de temps êtes-vous installée à Hanvec ?

Je suis à Hanvec depuis 2015 mais je me suis installée dans cette jolie chaumière en 2021 où j'y ai créé mon salon de bien-être.

2/ Marjorie, présentez-nous votre activité

J'exerce depuis 4 ans en tant que praticienne masseuse certifiée. J'ai également une certification de technicienne spa et bien-être. J'ai longtemps été danseuse et gymnaste. J'ai toujours été passionnée par le corps, et l'anatomie. Je connais l'importance d'être à l'écoute de son corps pour dénouer et soulager ses tensions. J'ai donc naturellement voulu en faire mon métier. J'ai suivi une formation d'un peu plus d'un an et demi où j'ai été formée à différents types de massages.



Je propose donc un large éventail de massages du monde : du massage indien au massage suédois-californien en passant par le massage thaï, chinois, balinais ou japonais. Les massages peuvent être complétés par 3 rituels d'une vingtaine de minutes (bain de pieds, méditation en pleine conscience ou étirements physiques avant et après le massage). Je réalise aussi des massages personnalisés où je m'attarde plus sur des zones du corps à dénouer et selon les besoins spécifiques de chacun. J'exerce soit dans mon salon soit à votre domicile en y apportant mon matériel de massage (uniquement pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer).

Mon salon se trouve dans un petit écrin de douceur et de tranquillité au cœur du village de Kerguan - le bien-nommé village paisible en breton. Je vous accueille au sein d'une petite chaumière entièrement rénovée « Ty Gwechall- la chaumière du bien-être »



3/ Comment prendre rdv ?

Vous pouvez prendre rendez-vous soit par téléphone 06 64 43 89 19 par mail tygwechallbienetre@gmail.com. Je vous invite à visiter mon site internet pour connaître tous les massages proposés ainsi que les tarifs : <https://tygwechallbienetre.wixsite.com/massages-tygwechall>. Je suis également présente sur les réseaux Instagram, Facebook et sur l'application Mon village. Je vous propose aussi des bons cadeaux afin d'offrir une bulle de douceur à vos proches.



> VIE ASSOCIATIVE

Les Lutins en Rose 2026

Après le succès des Lutins en rose 2025, les Lutins du Cranou vous donnent rendez-vous dimanche 4 octobre prochain pour l'édition 2026.

Les bénévoles sont indispensables pour faire de cette journée une réussite.

Si vous souhaitez nous rejoindre dans cette aventure, en devenant bénévole, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : leslutinsducranou@outlook.fr.

> APEL

Le voyage autour du monde (thème d'année) se poursuit à l'école Sainte Jeanne d'Arc. Chaque classe s'affaire à découvrir son continent. L'équipe de l'APEL a embarqué dans cette aventure pour suivre/soutenir les différents projets de l'équipe pédagogique tout en poursuivant l'animation et l'organisation de ses différents événements. Depuis janvier 2026, cette joyeuse équipe s'est retrouvée pour l'organisation de la **soirée crêpes de la Chandeleur** où plus de 120 repas ont été servi par nos écoliers, puis de l'opération « **bourse aux livres** » qui a remporté un franc succès (ce sont des centaines de kilo de livres qui ont pu avoir une 2nd vie) sans oublier, notre présence aux **portes ouvertes de l'école**, la bonne humeur et les crêpes ont trouvé preneurs. Nous nous réjouissons de la réussite de ces grands événements car ils permettent concrètement l'aboutissement des projets d'années dont les sorties hors de l'école. Un grand MERCI pour les dons de livres et aux différents lieux de collectes de la commune (Rebelle coiffure, le Bar l'Hermine et la boulangerie Guidal !!)

On ne s'arrête pas en si bon chemin... l'équipe de l'APEL peut déjà vous annoncer la date du **dimanche 6 décembre** pour le futur **Marché de Noël**. Si vous êtes intéressés pour vous inscrire en tant qu'exposant, n'hésitez pas à prendre contact avec nous : jdarc.apel@gmail.com



> Anime tes Rêves

Spectacles de fin d'année

18 H Arts de Rue
ENTREES
Arts de la rue
2 € sur réservation / 3 € sur place

20H Une effrayante visite du château hanté
Pièce de théâtre
Création collective

21H MATCH
Improvisations théâtrales

23 mai 2026
SALLE ANNE PERON
HANVEC

ANIME TES RÊVES
Crédit Mutuel de Bretagne

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'association Anime Tes Rêves s'est déroulée lundi 23 mars à Hanvec. C'est l'occasion de réunir les adhérent.e.s et les dirigeantes de l'association. En présence des deux membres de l'équipe municipale de Hanvec, la compagnie a exposé ses activités de l'année et présenté le bilan financier dans la bonne humeur. Isabelle Le Louarn a été élue au poste de secrétaire suite à la démission d'Emilie Damon.

Sortie à Quimper au match d'impro de Ty Catch - Les comédiennes de la compagnie ont emmené leurs élèves d'improvisations théâtrales assisté à la rencontre Quimper VS Saint Briec.

Représentation de fin d'atelier du 23 mai - Les élèves de la compagnie seront sur scène à la salle Anne Péron, samedi 23

mai. 18h : Arts de la Rue de 4-7 ans Tarifs : 2 € en prévente sur le site : <https://www.helloasso.com/associations/anime-tes-reves/evenements/representation-atelier-art-de-la-rue-hanvec>, ou 3 € sur place . A 20h : « Une effrayante visite du Château Hanté » : la pièce de théâtre créée par les 8-12 ans, après l'entracte, les ados poursuivront avec leur match d'improvisations théâtrales vers 21h Tarif : 4 € en prévente sur le site : <https://www.helloasso.com/associations/anime-tes-reves/evenements/spectacle-de-fin-d-annee>, ou 5 € sur place.

> Dimerc'her

L'association Dimerc'her et le groupe de Taïchi Chuan de Hanvec organise le 13 et 14 juin 2026 à la salle Anne-Péron un grand stage de taïchi chuan qui sera animé par Hervé Marest diplômé de l'école française de taïchi chuan et de la fédération française des arts énergétiques et martiaux chinois. Il est proposé aux élèves expérimentés mais aussi aux débutants et aux jeunes.

Depuis quelques années, une dizaine de personnes se retrouve, dans la bonne humeur, le samedi matin à Hanvec pour pratiquer cette discipline qui est à la fois, une relaxation dynamique une pratique de santé (reconnue depuis 2013 comme pratique de santé complémentaire) mais aussi un art martial expérimenté dans le travail à deux. Renseignements Charles Stéphane au 06 79 01 55 35 ou charles.stephane2@wanadoo.fr

L'association Dimerc'her vous invite le samedi 27 juin à 15h à la salle polyvalente Kerlevenez à Irvillac pour découvrir le travail accompli tout au long de l'année du cours de Danse Moderne de Sandrine Guillerm.

Entrée : 3€ - Gratuit pour les - 10 ans

Un goûter sera offert à la fin de la représentation. On compte sur vous pour venir nombreux les applaudir.

Stage de : TAI CHI CHUAN
13 et 14 juin 2026
Avec Hervé Marest
Diplômé de l'école Française de Tai Chi Chuan

Salle Anne Péron
39460 HANVEC

Samedi 13 : 10h-12h & 14h-17h
Dimanche 14 : 9h30-12h & 14h-16h30

Tarifs : 1 jour = 40€
2 jours = 65€
Demi tarif pour les jeunes à partir de 13 ans

太極拳

Ouvert aux débutants et confirmés

organisé par l'activité Tai Chi de Dimerc'her

Renseignements et inscriptions auprès de
Stéphane Charles enseignant de Tai Chi Chuan à Hanvec
charles.stephane2@wanadoo.fr 06 79 01 55 35

> APE - Le printemps est là !

Durant les 2 mois passés des actions ont eu lieu et elles ont remporté un franc succès.

Avant le week-end de Pâques, il y a eu l'opération "**Tombola De Pâques**" avec la collaboration de la boulangerie Guidal.

Les 6 gagnants se sont vus remettre une belle figurines confectionné par Christophe. Une opération pizzas a également eu lieu en association avec la pizzeria de Telgruc. C'est 128 pizzas qui ont pu satisfaire les papilles.

Les enfants ont aussi fêté les 100^{ème} jours de l'école sous une belle journée ensoleillée.

Nous vous donnons RDV le samedi 20 juin pour la kermesse suivie de la fête de la musique. Le thème de la kermesse pour cette année sera "**le tour du monde**", un spectacle sera réalisé par les enfants. Une tombola sera organisée pour cet événement avec de nombreux lots. 2 groupes se succéderont à l'occasion de la fête de la musique (**TILLELI et SHAMELESS**) et une restauration sera également proposée sur place.



> La Réc'Up

Tout d'abord un grand merci à vous qui venez nombreux-ses à chacune de nos ouvertures, et n'oubliez pas que nous continuons à récupérer vos pépites qui dorment au fond du hangar, du garage ou du grenier !

Ce mois d'avril, les ateliers La Bricolade reviennent à La Réc'Up, animés par Charlotte. L'affiche sera visible sur Mon Village, vous pouvez aussi vous renseigner directement à La Réc'Up. Ce mois de mai, cela fera un an que l'aventure a commencé « au contrôle technique », et comme il se passe plein de choses au printemps, nous avons décidé de fêter nos 1 an le 4 juillet. Nous vous attendons nombreux-ses pour passer une journée festive, kermesse, musique, restauration et matériaux à gogo ! N'hésitez pas à faire tourner l'info... Cette journée sera aussi l'occasion d'inaugurer l'atelier bois destiné à tous-tes les adhérent-es, que les projets prennent forme ! A bientôt,

Pour rappel : ouvertures le mercredi de 14 à 17h, le samedi de 10h30 à 17h.

> Local Jeunes



La fin d'année riche approche pour nos jeunes. Pendant les vacances d'avril, nous retrouvons le Club Temps Libre : jeunes et aînés partagent un après-midi jeux de société autour de gâteaux confectionnés par nos jeunes, un moment toujours très apprécié.

La compagnie Anime tes rêves nous a proposé également de faire découvrir le théâtre d'improvisation. En mai, nous assisterons à un spectacle de théâtre d'improvisation à Plougastel-Daoulas.

Au mois de juin, nous aurons la chance de participer à une animation autour de l'apiculture, une belle occasion de découvrir le

rôle essentiel des abeilles et de sensibiliser à la biodiversité.

Au printemps, nous poursuivons aussi nos actions avec la traditionnelle vente de muguet, des ventes mensuelles et une collecte au profit du refuge de Landerneau, offrant aux jeunes l'occasion de s'investir concrètement. Ces activités illustrent parfaitement l'engagement, la convivialité et le partage qui animent notre association.

> BRÈVES

Cérémonie du 08 mai - Rdv à 10h45 à la mairie - Commémoration à 11h au Monument aux Morts

Rappel horaires autorisés bricolage / jardinage - en semaine : 8h30 - 19h30; le samedi : 9h - 19h; dimanche et jours fériés : 10h—12h

Taille des haies déconseillée du 16 mars au 15 août afin de protéger la nidification des oiseaux—sauf pour les professionnels

Portes ouvertes CFA-CFPPA de Kerliver le samedi 30 mai de 9h à 13h - Plusieurs formations courtes sont proposées (bucheronnage, aménagement paysager, ...) Liste sur le site internet : <https://www.kerliver.com/> ou 02 98 20 00 08

Entretien de la végétation aux abords de la voie ferrée - la SNCF nous informe de travaux d'entretien de la végétation sur les lignes Paris-Brest et Paris-Quimper sur les communes de Landerneau, Dirinon, Saint-Urbain, Irvillac, Saint-Eloy et Hanvec. Ces travaux se dérouleront de nuit en semaine du lundi 15 juin au vendredi 26 juin.

Nous collectons de vieilles photos et autres archives de notre belle commune. Si vous avez des photos anciennes, de vieilles cartes postales ou tout autre document concernant Hanvec qui dorment dans vos tiroirs, n'hésitez pas à contacter Mme Marie-Françoise MARHIC, élue.

Avec votre accord, nous scannons les documents pour archivage et peut-être à terme pour une belle exposition sur Hanvec au fil du temps !

Contact : mariefrancoise.marhic@hanvec.bzh



Collecte d'archives et d'anciennes photos de Hanvec

Contact Mme Marie-Françoise MARHIC : mariefrancoise.marhic@hanvec.bzh

> JEUX : SUDOKU IRRÉGULIER

9	1	3					2	7
4		9	3					6
							3	5
			6	8	3		1	
			9		5			
	9		4	7	2			
7	5							
8					9	1		3
6	3					8	9	1

Solution :

1	6	8	7	5	2	4	3	9
3	9	1	9	7	4	5	2	8
2	5	6	9	3	8	1	5	7
8	5	3	2	7	4	6	9	1
4	7	5	2	7	4	3	8	6
9	1	7	3	8	6	2	4	5
5	3	6	4	9	1	7	8	2
6	8	1	5	2	3	9	7	4
7	2	4	8	6	5	3	1	9

Provenance des jeux : www.e.sudoku.fr

> HANVEC ET VOUS

> URBANISME

Déclarations préalables :

Demandées :

BERTHEVAS Philippe- 31 route d'Irvillac - Construction d'un carport + Extension d'un garage existant

EMORINE Aurélie 225 Rosnivinen- Création de 3 ouvertures en façade

MEUNIER Chantal - 2, Place de l'Eglise- Réfection d'un versant de toiture en ardoises naturelles

CASSET Joël- 129 chemin de Kerbellec- Rénovation de la véranda

MARHIC Jean-Jacques- 7 lotissement Clos de la Chapelle Remplacement de haies séparatives

GIRBEAU François- 3 park Nevez- Construction d'un muret

GENVRESSE Alain- 174 Coat Forest- Construction d'un SAS d'entrée

Accordées :

EMORINE Aurélie-225 Rosnivinen- Création de 3 ouvertures en façade

BERTHEVAS Philippe- 31 route d'Irvillac - Extension d'un garage existant

PERSON Boris-106, impasse de Kersamarec-Remplacement d'une fenêtre par une porte de garage

STEPHAN Olivier- 2, lotissement Dorguen ar Hoat - Construction d'un carport

DARBOUX Jean-René - 397, Kervisien - Revêtement de cheminées

GUENAN Jeannine -11, le clos des Fougères-Bardage d'un abri de jardin

BALCON Daniel-21bis route d'Irvillac-Bardage de pignons

LAMOUR Stéphane-5, lotissement de Quindrivoal- Remplacement de vélux

LE LANN-132, Pennahoat ar Gars-Extension d'un hangar

Permis de construire :

Demandés :

MATON Kévin- 180 Boudouguen- Remplacement d'une véranda

GOASCOZ Patrick- 7 Park Kreiz- Construction d'une maison

TOUSSAINT Charlotte- 9 route de la Gare- Nouvelle construction

GAEC MADEC - Toulaboudou - Couverture d'une fumière

Accordés :

BIZIEN David-9, route de Bouroudec- Construction de hangars

TEMPLIER Nicolas- Goulaouren- Construction d'une véranda



> ANNONCES



> Une Veillée Pascale marquante à Hanvec

Samedi 4 avril, l'église Saint-Pierre de Hanvec a accueilli une célébration particulièrement importante, rassemblant de nombreux habitants de la commune et des environs. À l'occasion de la Veillée Pascale, sept adultes ont reçu le baptême, et deux jeunes ont vécu leur première communion, entourés de leurs familles et d'une assemblée nombreuse. La célébration a débuté à l'extérieur de l'église, autour du feu pascal, symbole de la lumière. Une procession aux flambeaux a ensuite conduit les participants jusqu'à la fontaine de la Madeleine. De retour à l'église, les cloches ont sonné pour annoncer la joie de Pâques. Puis ont eu les baptêmes au baptistère situé au fond de l'église, à côté duquel une piscine avait été aménagée pour l'occasion, permettant de célébrer des baptêmes par immersion (la personne est totalement plongée dans l'eau en signe d'une nouvelle naissance). C'était une première dans une église catholique en Finistère... et cela a beaucoup marqué les participants.



> A louer à Sizun, fond de crêperie, emplacement idéal. Libre pour cause de retraite.

Si intéressé, voici le contact : 06 70 75 38 72 ou kermarc.ghislaine@orange.fr

> LES CARNETS



Naissances :

Elia PARTHENAY
Kahanui TAURU



Décès :

Georges KERHOAS

> RECETTE : COCOTTE PRINTANIÈRE AU POULET

Ingrédients pour 4 personnes :

- 4 morceaux de poulet
- 150 g petits pois écossés
- 6 pommes de terre nouvelles
- 4 petites carottes nouvelles
- 1 oignon
- 50 g fèves décortiquées pelées
- 1 branche de céleri
- 2 feuilles de sauge
- 1 gousse d'ail
- 1 cuil. à soupe d'huile
- 1 noisette de beurre
- 2 cl de vin blanc
- 30 cl de bouillon de volaille
- Sel et poivre

Préparation

Faites chauffer l'huile dans une cocotte et faites revenir les morceaux de poulet de tous les côtés. Réservez et jetez le gras de cuisson sans nettoyer la cocotte.

Pelez et émincez l'oignon et l'ail. Grattez les carottes sous l'eau fraîche. Rincez les pommes de terre. Lavez et émincez le céleri.

Faites chauffer le beurre dans la cocotte et faites suer l'oignon puis versez le vin et décollez les sucs de cuisson.

Remettez les morceaux de poulet dans la cocotte, ajoutez l'ail en chemise, les feuilles de sauge, les carottes, le céleri, les fèves, les petits pois, les pommes de terre et le bouillon de volaille. Baissez le feu, couvrez et laissez mijoter 30 min. Salez, poivrez et servez chaud.



**NUMÉROS
UTILES**



SAMU 15

POLICE SECOURS 17

POMPIERS 18

**PHARMACIE DE GARDE
3237**

**CABINET INFIRMIER
06 73 39 70 18
02 98 21 96 16**

**CABINET MÉDICAL
02 98 83 10 01 ou sur le
site Doctolib.fr**

**CLIC de Landerneau-
Daoulas**
(Centre Local d'Information
et de Coordination)
02 98 85 99 08

**ATD (Agence Technique
Départementale) ex DDE
02 98 19 10 90**

**URGENCES DENTAIRES À
BREST
02 98 22 33 30**

**Eau du Ponant
(assainissement et eau)
02 29 00 78 78**

**MAIRIE
02 98 21 93 43
Mercredi et vendredi
8h30 - 12h
13h30 - 17h**

**Lundi, mardi et jeudi
8h30 - 12h**

**Le 1^{er} samedi du mois
9h-12h (sauf juillet et août)**

**MÉDIATHÈQUE
02 29 62 90 27
Lundi : 16h30 - 18h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h30
Samedi : 10h - 12h**

**Pendant les vacances
scolaires :**
Mercredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

**MARCHÉ DU JEUDI
Les jeudis de 16h à 18h30
Place du 18 juin 1940**

VENTE AMBULANTE:
Pizza les mardis après-
midi à partir de 15h
Place du 18 juin 1940

**DÉCHETTERIE DE
DAOULAS
hiver (du 1^{er} mars au 31
octobre) : de 9h à 12h et
de 14h à 19h.
Ouvert tous les jours sauf
dimanches et jours fériés.**

> LE PENSE-BÊTE

Agenda Mai - Juin 2026

Calendrier de collecte des ordures ménagères :



Mardi 05 mai : Bac vert

Mardi 12 mai : Bac jaune

Mardi 19 mai : Bac vert

Mardi 26 mai : Bac jaune



Mardi 02 juin : Bac vert

Mardi 09 juin : Bac jaune



Mardi 16 juin : Bac vert

Mardi 23 juin : Bac jaune

Mardi 30 juin : Bac vert

Mardi 07 juillet : Bac jaune

Dimanche 03 mai de 10h à 12h : Collecte de journaux organisée par l'APE au local situé à côté de la maison de santé

Mardi 05 mai à 20 h : Club de lecture à la médiathèque - gratuit

Mardi 12 mai de 16h30 à 19h30 : Créneaux de rendez-vous pour des bilans Sport Santé - MSSI - Salle de réunion

Samedi 23 mai à partir de 18h : Représentation de fin d'année organisée par Animateurs Rêves à la salle Anne-Péron

Mardi 03 juin à 20 h : Club de lecture à la médiathèque - gratuit

Dimanche 07 juin de 10h à 12h : Collecte de journaux organisée par l'APE au local situé à côté de la maison de santé

Samedi 13 et dimanche 14 juin : Stage de Tai chi chaun organisé par Dimerc'her à la salle Anne-Péron

Mardi 16 juin de 16h30 à 19h30 : Créneaux de rendez-vous pour des bilans Sport Santé - MSSI - Salle de réunion

Samedi 20 juin : kermesse + fête de la musique organisées par l'APE au terrain des sports

Samedi 27 juin de 10h30 à 11h30 : Atelier d'origami animé par Circus Heol et organisé par la médiathèque—gratuit sur inscription auprès de la médiathèque bibliotheque@hanvec.bzh

Samedi 27 juin à 15h : Spectacle de fin d'année de danse - organisé par Dimerc'her à la salle Kerlevenez à Irvillac

Samedi 04 juillet : Venez fêter les « 1 an » de la Réc'up sur place

> VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER UN ÉLU ?

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Merci de contacter l'accueil de la mairie au **02 98 21 93 43** ou par mail à accueil-mairie@hanvec.bzh



**LE TRI
+ FACILE**

CATALOGUE

